



Intervention préalable à l'ordre du jour du CST du 13/11/ 2023 :

Allocataires du RSA et France travail.

Donc avant même la fin de l'expérimentation France Travail, le gouvernement a fait voter son texte pour rendre le travail obligatoire en échange du versement d'une allocation qui ne permet même pas d'atteindre le seuil de pauvreté.

On ne reviendra pas ici sur le débat idéologique et philosophique. Vous connaissez notre analyse et notre positionnement. On ne reviendra pas non plus sur le chaos et la société violente que génère ce type de politique.

On va juste vous faire, à vous et à tout l'exécutif, une demande très précise : Au nom du respect de la convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée, à l'assemblée nationale, un amendement visant à interdire la réduction ou la suppression du RSA pour toutes les familles monoparentales a été soumis au vote ; Et oui bon nombre d'allocataires du RAS sont des enfants !!! L'amendement a été rejeté. Ce qui revient à dire que dans ce pays, particulièrement riche, va être autorisé, toléré, le fait de priver un enfant, des enfants, du minimum vital.

Dans les départements, la mission prioritaire de protection des enfants, de tous les enfants, devrait rendre encore plus inacceptable de priver un enfant d'alimentation et de soins, puisque c'est de ça dont il s'agit !!!!

Nous vous demandons de prendre des dispositions immédiates pour qu'aucune suspension ou suppression du RSA n'interviennent pour les familles avec enfants.

Vous avez compris qu'il s'agit pour nous de tenter de limiter les dégâts de votre politique et que nous vous adressons cette demande par défaut et faute d'obtenir l'interdiction totale de ce que vous appelez les « sanctions ».

Vous devriez pouvoir accéder à cette demande puisque vous avez reçu dernièrement un philosophe et économiste belge (Philippe Van Puijs), et vous en faites la pub sur intranet, qui est un fervent défenseur de l'allocation universelle et inconditionnelle.

Par ailleurs, vous avez également fait une pub, toujours sur intranet, pour souligner le 34^{ème} anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant.

A un moment il faut quand même faire en sorte de mettre votre discours et vos actes en concordance.